

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|--|--|
| Délibération n°2026-0013 | L'an deux mille vingt-six, le 28 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT REMY L'HONORE légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick RATEL, Maire. |
| Date de convocation : 24/04/2026 | Étaient présents : Patrick RATEL, Corinne BOURDON, , Isabelle BRETECHER, Christian PAVESIS, Nicole VACHER, Marie-Charlotte LUTHIER, Gilles SALOMON, , Benoit MORIEN, Radia ZOUIOUECHE, Dominique CHARPENTIER, Florent BABIN, Jean-François QUARCK, Cédric MEHEUT |
| Date d'affichage 24/04/2026 | Anne LEBEL, Marco GUERRA <i>Formant la majorité des membres en exercice.</i> |
| Nombre de conseillers En exercice : 15 Présents : 13 Pouvoir : 2 Votants : 15 | Absents excusés et représentés : Absents : 4 conseillers absents (les 21 membres de l'opposition ont démissionné) Secrétaire de séance : Marie-Charlotte LUTHIER désignée en vertu des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. |

Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2025

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2311-5,
Vu les résultats définitifs de l'exercice 2025 tels qu'arrêtés dans le CFU,

Après avoir examiné et adopté le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025, le conseil municipal est invité à affecter les résultats de fonctionnement selon les résultats suivants :

| | | |
|--|-------|-----------------------|
| Résultat de fonctionnement | | |
| Résultat de l'exercice | A | 512 600,78 € |
| Résultat antérieur reporté | B | 369 064,94 € |
| Résultat à affecter | C | 881 665,72 € |
| | | |
| Solde d'exécution de la section d'investissement | | |
| Solde d'exécution cumulé d'investissement | D | - 1 043 382,19 € |
| Solde des restes à réaliser d'investissement | E | 468 618,80 € |
| | | |
| Besoin de financement | F=D+E | - 574 763,39 € |
| | | |
| Affectation | C=G+H | 881 665,72 € |
| Affectation en réserves R1068 en investissement et au minimum le besoin de financement F | G | 629 763,39 € |
| Report en fonctionnement R002 | H | 251 902,33 € |

M. le Maire indique que l'affectation du résultat doit permettre d'assurer l'équilibre du budget primitif 2026 et de financer les besoins de la section d'investissement.

Considérant :

- que le résultat de la section de fonctionnement doit être affecté conformément aux règles budgétaires en vigueur ;
- que le solde d'investissement doit être repris dans les écritures du budget primitif 2026 ;
- que l'affectation proposée permet d'assurer l'équilibre du budget et de financer les opérations prévues ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 Abstention(s)

DÉCIDE :

Article 1 – Affectation des résultats

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2025 comme proposé ci-dessus

Annexes :

- Annexe 1 : Restes à réaliser au 31/12/2025, en date du 14 avril 2026

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, en Mairie, le 28 avril 2026

Patrick RATEL,
Le Maire



The stamp is circular with a blue border. The text 'MAIRIE DE SAINT-REMY-L'HONORE' is written around the top inner edge, and '(Yvelines)' is at the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross. A signature in blue ink is written over the stamp.

ST-REMY-L'HONORE
28-04-2026